

Violence dans les familles

porté des accusations de tentative de meurtre contre lui, il n'a reçu qu'une condamnation avec sursis pour voie de fait. Il n'a payé aucune amende et il n'a pas été incarcéré, mais sa femme porte encore les marques des brutalités qu'il lui a fait subir alors qu'il était encore sous le coup d'une défense provisionnelle.

Les femmes victimes de voie de fait constituent, comme on l'a déjà dit, un problème aux dimensions multiples qui ne pourra être résolu que si l'on introduit les changements qui s'imposent dans le domaine du droit, de l'éducation, de la médecine, des services sociaux et de l'économie ainsi que dans l'attitude du public.

Nous devons écouter ce que les femmes ont à dire et nous devons être prêts à les aider. D'ailleurs, monsieur l'Orateur, les femmes commencent à parler de plus en plus ouvertement de cette question lors des conférences et des colloques qu'elles organisent un peu partout au Canada pour discuter de leurs problèmes dans la société. Une conférence de ce genre se tiendra ici même demain, sur la colline parlementaire. Je veux parler, bien sûr, de la conférence sur les femmes et la constitution. Des centaines de femmes de tout le Canada se réuniront pour discuter des droits de la femme, du droit de la famille, du rôle des services sociaux, des femmes dans le monde du travail et du rôle des femmes dans le domaine de l'éducation. Nous pouvons faire nous-mêmes notre part cet après-midi en prenant la résolution présentée par mon collègue au sérieux et en la renvoyant au comité au lieu de permettre qu'elle reste en plan au *Feuilleton*.

● (1640)

[Français]

M. Normand Lapointe (Beauce): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole sur cette motion. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social s'occupe depuis un certain temps de la prévention des mauvais traitements infligés en milieu familial et des contre-mesures prises dans ce domaine. Plusieurs projets ont été mis sur pied pour favoriser l'adoption d'habitudes de vie saines et positives et éviter ainsi ce genre de situation. Par exemple, un certain nombre d'activités de la Direction de la promotion de la santé visent à intéresser les femmes à leur condition et à bien les renseigner sur leur santé et sur celle de leur famille. Une trousse d'information sur la femme et la toxicomanie a été constituée et elle comprend un exposé sur l'alcool et la violence. La Direction générale des programmes des services sociaux s'intéresse grandement à la question de la violence en milieu familial.

Le Service de consultation matrimoniale a parrainé et financé depuis les trois dernières années vingt colloques, qui étaient tenus dans tout le Canada. Ces colloques qui réunissaient des spécialistes de diverses disciplines se sont attachés aux aspects communs du droit de la famille et des services sociaux, et notamment à la réforme du droit de la famille, à la garde, à l'accès, aux pensions alimentaires, à l'arbitrage, aux normes en matière de conseils, aux procédures judiciaires et à la responsabilité de la collectivité et des spécialistes.

Le Rapport sur l'enfance maltraitée et négligée, qu'a rédigé le Comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, a donné lieu à l'établissement d'un plan d'action au niveau ministériel, de même qu'à la création d'un poste de coordonnateur du Programme d'information sur l'enfance mal-

traitée au sein de la Division des services sociaux, laquelle a entrepris de jouer un rôle important dans le domaine de l'enseignement public, en coordonnant et en diffusant des renseignements sous forme filmée et imprimée.

Des consultations ont également été entamées avec les gouvernements provinciaux et des organismes privés pour déterminer des méthodes de détection précoce, des mesures interdisciplinaires et des traitements appropriés, dans le but de venir en aide aux enfants maltraités et aux personnes qui infligent des mauvais traitements. En outre, le Programme national des subventions au bien-être social a parrainé 14 projets sur l'enfance maltraitée depuis le mois de janvier 1977, et nous avons entamé la dernière étape d'une étude de deux ans sur les questions législatives essentielles se rapportant à l'enfance maltraitée. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social finance aussi de concert avec le ministère de la Justice une vaste étude sur les délits sexuels commis à l'égard des enfants et des jeunes.

Tout en poursuivant nos initiatives et en appuyant les programmes visant à lutter contre les sévices exercés sur les enfants, nous considérons maintenant qu'au niveau de la violence en milieu familial, l'aspect qui nécessite le plus d'attention est celui des femmes battues. Les deux grands programmes de subventions du ministère, soit le programme national de subventions au bien-être social et le programme national de développement et de recherche en matière de santé, ont octroyé des fonds pour plus de 40 projets pilotes et de recherches liés à la violence en milieu familial et à la violence sexuelle.

Par l'entremise du Régime de l'assistance publique du Canada, nous avons participé à 50 p. 100 des frais des services fournis aux enfants négligés et maltraités. Nous partageons également à 50 p. 100 avec les provinces par l'entremise du même régime, à un grand nombre de services financiers et de soutien fournis aux victimes de la violence en milieu familial. Ces fonds aident à administrer les maisons de transition pour femmes battues.

Nous nous efforçons également de concert avec l'Association des infirmières canadiennes et l'Association canadienne des travailleurs sociaux de rendre les membres de ces deux groupes plus conscients du problème des femmes battues et de les renseigner sur les mesures qu'ils peuvent prendre. Cette dernière association a d'ailleurs établi un groupe d'experts, présidé par un représentant du ministère.

Le problème est grave et bien plus répandu qu'aucun de nous n'ose l'admettre. Les efforts déployés par le ministère ne sont qu'un début et nous en sommes conscients. Maintenant que le problème a été cerné, il reste encore beaucoup à faire pour en déterminer les causes et mettre au point des méthodes préventives, des mesures interdisciplinaires et des traitements appropriés, afin d'aider autant les personnes qui sont battues que celles qui exercent ce genre de sévices. Nous appuyons les mesures qui contribueront à éduquer le public et à établir des moyens de lutter contre la violence faite aux femmes: nous appuyons donc la motion qui vise à confier cette question au Comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales, monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, c'est bien agréable de voir l'unanimité qui existe à la